

CERTIFICAT

COLLE A CARRELAGE
Mortier colle

COLLIFLEX PREMIUM (gris)

Le CSTB atteste que le produit ci-dessus est conforme à des caractéristiques décrites dans le référentiel de certification de la marque CERTIFIE CSTB CERTIFIED EP 01 en vigueur après évaluation selon les modalités de contrôle définies dans ce référentiel.

Le CSTB accorde à :

La société **VPI SAS**
4 rue Aristide Bergès - Les Trois Vallons - BP 34
FR - 38081 L'ISLE D'ABEAU CEDEX

Usine de **FR - 26780 MALATAVERNE**

le droit d'usage de la marque CERTIFIE CSTB CERTIFIED Colle à carrelage pour le produit objet de cette décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les exigences générales de la marque CERTIFIE CSTB CERTIFIED et le référentiel mentionné ci-dessus.



33 MC 454

Décision n° 1955-33 MC 454 du 07 janvier 2015

Cette décision annule et remplace la décision n° 1853-33 MC 401 du 02 août 2013

Sauf retrait, suspension ou modification, ce certificat est valide. Le certificat en vigueur peut être consulté sur le site <http://evaluation.cstb.fr> pour en vérifier sa validité.

CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES

Classification : **C2-S1 - E**

Caractéristiques conformes au référentiel de la certification pour les emplois suivants :

- Chape à base de sulfate de calcium après primaire
- Façade
- PRE : Plancher Rayonnant Electrique
- Rénovation sans primaire sur carrelage émaillé
- Rénovation sans primaire sur dalles plastiques semi-flexibles

conformément aux prescriptions de mise en œuvre définies dans chaque pays et, pour la France, dans le "Document de référence de la certification des colles à carrelage".

La fonction "Réducteur de poussière" n'est pas examinée dans le cadre de la certification.

Ce certificat comporte 2 pages qui doivent être diffusées dans leur totalité.

Correspondant

Tél. : 01 61 44 81 38

E-mail : mortiers@cstb.fr



CONDITIONS D'EMPLOI DU MORTIER COLLE

COLLIFLEX PREMIUM (gris)

DOMAINE D'EMPLOI

- Murs et sols intérieurs et extérieurs
- Chape fluide à base de sulfate de calcium après primaire
- Façade
- PRE : Plancher Rayonnant Electrique
- Rénovation sans primaire sur carrelage émaillé
- Rénovation sans primaire sur dalles plastiques semi-flexibles

GÂCHAGE DU PRODUIT - OUVRABILITÉ DE LA PÂTE

- Taux de gâchage :
de 27 à 29 % d'eau par rapport au poids de poudre (soit 6,8 l à 7,2 l d'eau pour un sac de 25 kg).
- Temps de repos : 5 min environ.
- Durée pratique d'utilisation : 3 h.
- Temps d'ajustabilité pratique sur chantier : 20 min environ.

NATURE DES SUPPORTS

Supports visés dans les documents de mise en œuvre cités dans le « Document de référence de la certification des colles à carrelage ».

PREPARATION DES SUPPORTS

Support	Préparations particulières
Béton cellulaire	☺
Chape fluide à base de sulfate de calcium	👉📄
Chape asphalte non sablée	👉
Traces de colle en sol	👉
Anciennes dalles plastiques semi-flexibles	☺
Ancien carrelage émaillé non poncé	☺
Ancienne peinture de sol	👉
👉 avec primaire spécifié dans la fiche d'emploi des primaires de la Société	
☺ application sans primaire 📄 voir dispositions complémentaires ci-dessous	

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Chape fluide à base de sulfate de calcium :

- Traitement de la périphérie en local E2 :
 - soit bande de renfort TOILE IMPER marouflée dans CRYLIMPER (400 g/m²). Laisser sécher 2 h au moins, puis appliquer une seconde couche de CRYLIMPER (400 g/m²). Laisser sécher 16 h au moins.
 - soit o soit mettre en place la bande de renfort auto adhésive BUTYLIMPER, collée sur le primaire préconisé, puis appliquer une couche de CRYLIMPER (400 g/m²). Laisser sécher 2 h au moins, puis appliquer une seconde couche de CRYLIMPER (400 g/m²). Laisser sécher 12 h au moins.
- Produits de jointoiement associés :
 - sur sol chauffant : CERAJOINT SOUPLE de la Société VPI,
 - en local E2 : CERAJOINT SOUPLE de la Société VPI.